



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ref.: SCBD/OES/AD/ar/57192

Le 22 janvier 2007

NOTIFICATION¹

Objet: Le Japon propose d'accueillir la 10^{ème} Conférence des Parties (COP-10) et la 5^{ème} réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (COP-MOP-5)

Madame / Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement du Japon a décidé, lors d'une réunion du Cabinet le 16 janvier 2007, d'accueillir à Nagoya, au Japon, en 2010, les travaux de la 10^{ème} Conférence des Parties (COP-10) et de la 5^{ème} réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (COP-MOP-5). Lors de la 9^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP-9) qui aura lieu en Allemagne en mai 2008, les dates de la COP-10 et de la COP-MOP-5 seront déterminées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention des correspondants nationaux de la Convention et des Correspondants nationaux responsable de la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena

